Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le 07/12/2023
ID : 044-214400350-20231201-DG_DCM_2023_013-AU

LA CHAPELLE SUR ERDRE

Publié sur le site internet de la Ville le 07/12/23

VILLE DE LA CHAPELLE SUR ERDRE
Direction des Ressources
Service des Finances

DECISION

LE MAIRE de LA CHAPELLE SUR ERDRE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° DL_2020_05_05 du 25 mai 2020 rendue exécutoire le 18 juin 2020 après transmission en Préfecture, par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire à l'effet de prendre des décisions dans la totalité des compétences énumérées à l'article L.2122-22 du CGCT, à l'exception des points n°13, 19, 25 ;

Considérant qu'il y a lieu de vendre le bien désigné ci-dessous désormais inutilisable par les services municipaux,

DECIDE

Article 1er : De procéder au déclassement du véhicule FIAT STRADA immatriculé 385 BBQ 44, acquis en 2003, inventaire n°6568,

Article 2 : De valider la vente aux enchères du véhicule FIAT STRADA immatriculé 385 BBQ 44 pour un montant de 2 000,00€

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera rendue exécutoire selon les formes et procédures prévues par l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à la CHAPELLE-SUR-ERDRE,

Le Maire,
Fabrice ROUSSEL

Signé électroniquement par : Fabrice ROUSSEL
Date de signature : 01/12/2023
Qualité : Maire

LA CHAPELLE-SUR-ERDRE MAIRIE 44240